
BP V 120 ABIDJAN

ARRETE n° 5 - - - 0 0 2 8 /MEN/CAB du 05 MAI 2011

portant nomination de **Chef de Service National d'Animation, de Promotion et de Suivi des COGES** du Ministère de l'Education Nationale.

LE MINISTRE

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 90-1593 du 12 décembre 1990 fixant la composition des cabinets ministériels ;
- Vu le décret n° 93-607 du 2 juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2004-564 du 07 octobre 2004 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu le décret n° 2010-001 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2010-005 du 05 décembre 2010 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **KOUADIO Kouamé**, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, Matricule **205 590 C**, catégorie **A**, Grade **A 4** est nommé **Chef de Service National d'Animation, de Promotion et de Suivi des COGES** du Ministère de l'Education Nationale, avec rang de Sous-directeur de l'Administration Centrale.

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature, abroge toutes dispositions antérieures.

Ampliations

PR	01
PRIMATURE.....	01
SGG	01
MEN/CAB.....	01
MFPE.....	01
MEF/CF.....	01
IGEN	01
MEN/DC	09
MEN/SR	09
DREN	27
Chrono	01
JORCI.....	01
L'intéressé	01



Kandia CAMARA